

- COMPTE - R E N D U -

Atelier d'expression des besoins « Apogée - Intégration des IUFM » des 22 juin et 12 juillet 2007

DEPARTEMENT PRODUIT INTEGRATION

Auteur :	Joëlle Lenoir-Parquet		
Date de création :	13 juillet 2007		
Dernière modification :	10 septembre 2007	Nombre de pages :	15
Destinataires :	Participants		

OBJET : Recueil des besoins liés à l'intégration des IUFM dans les Universités (domaine Scolarité)

DOCUMENTS DISTRIBUES EN SEANCE :

- Diapositives sur « Apogée - Intégration IUFM » du Vendredi 22 juin 2007
- Diapositives sur « Apogée - Intégration IUFM » du Jeudi 12 juillet 2007

1.	<u>INTRODUCTION</u>	3
2.	<u>OBJECTIFS DES ATELIERS</u>	3
3.	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>	3
4.	<u>ENJEUX DE L'EVOLUTION</u>	3
5.	<u>PRESENTATION DES BESOINS</u>	4
5.1.	SCENARIO PROPOSE PAR L'AMUE ET VALIDE PAR LES PARTICIPANTS	4
5.1.1.	GESTION ADMINISTRATIVE DES USAGERS 1° ANNEE IUFM	4
5.1.2.	GESTION ADMINISTRATIVE DES STAGIAIRES	5
5.1.3.	MISE EN COHERENCE DES INFORMATIONS ENTRE APOGEE ET LE PRODUIT IUFM	6
5.1.4.	SCHEMA DU SCENARIO VALIDE	7
5.2.	RECENSEMENT DES EVOLUTIONS NECESSAIRES DANS LES DIFFERENTS PRODUITS IUFM ET INTERFACES CONCERNES	7
5.2.1.	ANALYSE COMPARATIVE DES INFORMATIONS D'INSCRIPTION	7
5.2.2.	ANALYSE COMPARATIVE DES INFORMATIONS DE PREINSCRIPTION	10
5.2.3.	ANALYSE COMPARATIVE DES FICHIERS SISE	10
5.2.4.	IDENTIFICATION DE L'USAGER IUFM DANS APOGEE ET EN SORTIE D'APOGEE (SYNCHRONISATION)	11
5.2.5.	RECAPITULATIF DES PREMIERES EVOLUTIONS A LA CHARGE DE L'AMUE	12
5.2.6.	RECAPITULATIF DES PREMIERES EVOLUTIONS A LA CHARGE DE L'IUFM	13
6.	<u>CONCLUSION DES ATELIERS</u>	13
6.1.	ENJEUX ET OBJECTIFS ATTEINTS	13
6.2.	RAPPEL DE L'OBJECTIF FINAL, DU CALENDRIER ET DES RISQUES DU PROJET	14
7.	<u>ACTIONS A ENTREPRENDRE</u>	14
8.	<u>ANNEXES</u>	15

1. INTRODUCTION

Les deux ateliers d'expression des besoins liés à « Apogée et l'intégration des IUFM » se sont déroulés les vendredi 22 juin et jeudi 12 juillet 2007 à Paris. Ils se sont inscrits dans le processus d'actions relatives aux outils Scolarité/Formation. Préalablement, deux visites à l'Université de Cergy-Pontoise et à l'Université de Grenoble 1 ont permis une première approche de l'existant concernant les deux principaux outils utilisés par les IUFM : Prothée et G2I.

2. OBJECTIFS DES ATELIERS

Les objectifs de cette étude étaient de répondre aux exigences liées au processus d'intégration des IUFM dans les universités, et de définir le périmètre des évolutions prioritaires pour l'année 2008.

3. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de ces ateliers, un cahier des charges Apogée validé par le groupe de participants, doit être produit par l'AMUE courant septembre 2007. Une annexe pour chaque logiciel existant en IUFM doit également être produite par les participants, afin de spécifier les besoins d'interfaces et d'évolutions du logiciel IUFM. A cette fin, un référent par produit IUFM, interlocuteur privilégié de l'AMUE pour le projet, a été désigné lors du premier atelier.

Le présent compte-rendu, après validation par les participants, vaudra cahier des charges.

4. ENJEUX DE L'EVOLUTION

Des enjeux ont été identifiés et validés par l'ensemble des participants lors des ateliers.

Pour l'Université, il s'agit de répondre aux exigences réglementaires (remontée SISE pour le ministère et AGLAE pour le CNOUS), de faciliter le pilotage par un référentiel unique des étudiants et usagers, ainsi que la gestion d'un annuaire unique permettant l'accès aux ressources de l'établissement. La collecte des droits d'inscription et la gestion comptable doivent également être unifiées dans un seul produit.

Pour l'IUFM, le maintien de certaines fonctionnalités propres est nécessaire. L'évolution doit également permettre de distinguer clairement les différentes populations concernées. Concernant ces dernières, il est précisé que seule la population d'apprenants doit être inscrite dans Apogée. Les tuteurs et maîtres de stage devront être gérés dans un outil de gestion des personnels. Enfin, les IUFM souhaitent un module spécifique le plus tôt possible.

Des enjeux communs aux deux parties sont aussi identifiés, comme l'acte d'inscription unique dans l'établissement, et l'édition d'une carte d'étudiant commune.

5. PRESENTATION DES BESOINS

5.1. SCENARIO PROPOSE PAR L'AMUE ET VALIDE PAR LES PARTICIPANTS

Pour répondre à ces enjeux, ce scénario part du postulat qu'Apogée devient le référentiel des étudiants et des stagiaires IUFM. Toutes les populations d'apprenants seront donc inscrites administrativement dans Apogée. Les phases en amont de préinscription et d'admission continueront à être gérées dans le produit IUFM ou dans des outils spécifiques de l'université. Des interfaces en entrée et en sortie d'Apogée devront, d'une part, faciliter l'inscription dans Apogée, et d'autre part, garantir la cohérence des données entre Apogée et le produit IUFM.

Ce scénario oblige l'utilisation de deux applications différentes (Apogée et produit IUFM) et le choix de la bonne application pour la consultation ou la mise à jour de certaines informations.

Les procédures proposées sont détaillées ci-dessous.

5.1.1. GESTION ADMINISTRATIVE DES USAGERS 1^o ANNEE IUFM

5.1.1.1. *Préinscription et gestion des admissions dans le produit IUFM*

Apogée ne fournit pas de module de préinscription. Cette procédure sera donc toujours assurée par les produits IUFM ou par des outils spécifiques à l'université (gestion des candidatures des filières sélectives par exemple). A l'issue des admissions, les candidats admis devront pouvoir s'inscrire sur Apogée. Deux populations de candidats sont à identifier :

- Candidats nouveaux à l'université
- Candidats déjà connus à l'université (possédant un numéro d'étudiant Apogée dans l'université d'intégration de l'IUFM)

5.1.1.2. *Inscription administrative dans Apogée des candidats nouveaux à l'université*

Cette inscription sur Apogée peut être effectuée de deux manières :

- Inscription administrative via le Web (application des primo-entrants) à partir de l'interface OPI (Opération Préalable à l'Inscription) fournie par Apogée. L'alimentation de l'interface est obligatoire pour les formations sélectives ouvertes à distance. Elle permet la gestion des vœux et des résultats de vœux.
- Inscription administrative Apogée par le gestionnaire à partir de l'interface OPI (Opération Préalable à l'Inscription) fournie par Apogée. L'alimentation de l'interface est facultative applicativement, mais obligatoire pour le processus de synchronisation ; elle permet en outre d'alléger la procédure d'inscription.

La population des nouveaux candidats admis à une formation IUFM pourra donc être déversée dans l'interface OPI (ce traitement est à la charge des IUFM). La structure des fichiers OPI est fournie en annexe.

L'inscription sur Apogée se fait à partir du n° d'OPI (numéro d'utilisateur unique attribué à l'issue de la phase de préinscription/admission).

5.1.1.3. Inscription administrative des candidats connus de l'université dans Apogée

Ces candidats, même nouveaux à l'IUFM, peuvent se réinscrire sur Apogée de deux manières :

- Réinscription administrative via le Web par le candidat (application de réinscription) à partir de la table des laissez-passer fournie par Apogée (écran de saisie). L'alimentation de cette table est obligatoire pour les formations sélectives ouvertes à distance.

NB : Apogée fournit actuellement un écran de saisie des laissez-passer (n° étudiant, code de la formation autorisée) permettant l'inscription à distance via le Web de l'étudiant uniquement dans la formation autorisée.

- Réinscription administrative par le gestionnaire (sans laissez-passer).

La population des candidats connus de l'université d'intégration et admis à une formation IUFM pourra donc être saisie ou alimentée automatiquement (alimentation à la charge de l'IUFM) dans l'écran des laissez-passer (structure de la table en annexe).

Cette procédure de réinscription s'effectue à partir du numéro d'étudiant Apogée.

5.1.1.4. Modification des informations d'inscription dans Apogée

Après inscription administrative des usagers IUFM dans Apogée, des modifications (état civil, adresse, bourse, etc...) peuvent avoir lieu dans le courant de l'année. Ces modifications sont faites par le gestionnaire à partir du numéro d'étudiant Apogée attribué lors de la première inscription.

5.1.2. GESTION ADMINISTRATIVE DES STAGIAIRES

Les stagiaires ne sont pas concernés par la procédure de préinscription. Les IUFM reçoivent deux fichiers différents : un fichier académique pour les PE (professeurs des écoles) et un fichier national pour les PLC (professeur des lycées et collèges). Ce second fichier est nommé « MONTRouGE ». Les IUFM intègrent directement la population des stagiaires dans leur produit à partir des fichiers. En général, les IUFM qui exploitent le fichier académique le transforme en format compatible « MONTRouGE » pour ne gérer qu'un unique format. Cette procédure d'intégration permet d'affecter un numéro d'usager aux nouveaux usagers IUFM ou de retrouver un numéro existant pour les anciens usagers IUFM.

Après réflexions, il est validé le fait que les stagiaires doivent faire partie du référentiel unique de l'université (Apogée), le ministère souhaitant une remontée SISE également pour cette population.

Il est fait remarquer par des représentants d'IUFM que les stagiaires ne se considèrent pas comme étudiant et qu'il est difficile de leur demander de s'inscrire administrativement ou de compléter des documents papiers. Il est nécessaire d'intégrer au plus tôt cette population dans l'outil IUFM afin de permettre les actes de gestion spécifiques à celle-ci ; il faut donc une solution opérante.

Deux solutions sont envisagées : l'intégration directe dans l'interface OPI ou l'intégration via le produit IUFM puis OPI.

5.1.2.1. Intégration directe dans l'interface OPI Apogée

Le fichier MONTRouGE examiné par le groupe de travail possède des informations indispensables à la gestion des stagiaires, mais inexistantes dans Apogée. De plus, aucun identifiant fiable n'est utilisable en tant que numéro d'OPI.

D'autre part, Apogée considérant qu'une inscription n'est valide qu'après saisie complète des informations obligatoires, notamment celles de SISE, et du paiement (même nul), le délai risque d'être important et de bloquer la gestion des IUFM. En effet, après l'intégration du fichier, les informations SISE doivent être récupérées auprès des stagiaires puis saisies dans Apogée, pour que l'inscription valide puisse être transmise au produit IUFM.

5.1.2.2. *Intégration via le produit IUFM*

Il s'agit d'intégrer les fichiers des stagiaires dans le produit IUFM, puis de déverser les stagiaires dans le fichier OPI ou dans la table des laissez-passez selon les populations (nouveaux ou anciens) et les mêmes modalités que la gestion administrative des usagers de 1^o Année.

5.1.2.3. *Solution validée sur l'intégration des fichiers des stagiaires*

La seconde solution (intégration via le produit IUFM puis déversement dans OPI ou Laissez-passer) a l'avantage de permettre la gestion des stagiaires via le produit IUFM, de laisser un délai raisonnable pour valider les inscriptions administratives des stagiaires dans Apogée, et d'homogénéiser les interfaçages avec OPI Apogée. Elle est donc retenue par les participants aux ateliers.

Cette solution présente toutefois l'inconvénient de permettre l'inscription de ces usagers dans Apogée au fil du temps (octobre), après avoir recueillies et saisies toutes les informations nécessaires à l'inscription. Attention, dans le cas où certaines inscriptions seront faites tardivement (après le 15 janvier), la remontée SISE ne prendra pas en compte ces usagers (l'extraction SISE ne concerne que les étudiants inscrits et validés avant la date de la remontée).

5.1.3. MISE EN COHERENCE DES INFORMATIONS ENTRE APOGEE ET LE PRODUIT IUFM

Après l'inscription administrative dans Apogée, un certain nombre d'informations (liste à valider en conception détaillée) doivent être déversées dans le produit IUFM afin de maintenir une cohérence parfaite entre les deux produits, et de permettre à l'IUFM de conserver certaines fonctionnalités spécifiques dans son produit.

Cette synchronisation comporte deux parties : une partie sortante d'Apogée à la charge de l'AMUE et une partie entrante dans le produit IUFM à la charge de l'établissement.

Dans Apogée, un étudiant est identifié par son numéro d'étudiant. Il est donc nécessaire que le produit IUFM évolue pour prendre en compte ce numéro d'étudiant qui, associé au n^o d'usager, permettra d'identifier l'usager dans les deux produits.

Limites : Dans le cas où un nouvel usager serait inscrit directement dans Apogée, sans récupération de l'OPI, son numéro d'usager ne pourrait être associé au numéro d'étudiant lors de la synchronisation. L'IUFM devra donc faire le rapprochement manuellement.

5.1.3.1. *Exigences « Métier » de l'IUFM*

Pour chacun des actes de gestion d'inscription d'un usager ou de modification des informations d'inscription, l'IUFM doit se prononcer sur le besoin de rafraîchissement de l'actualisation :

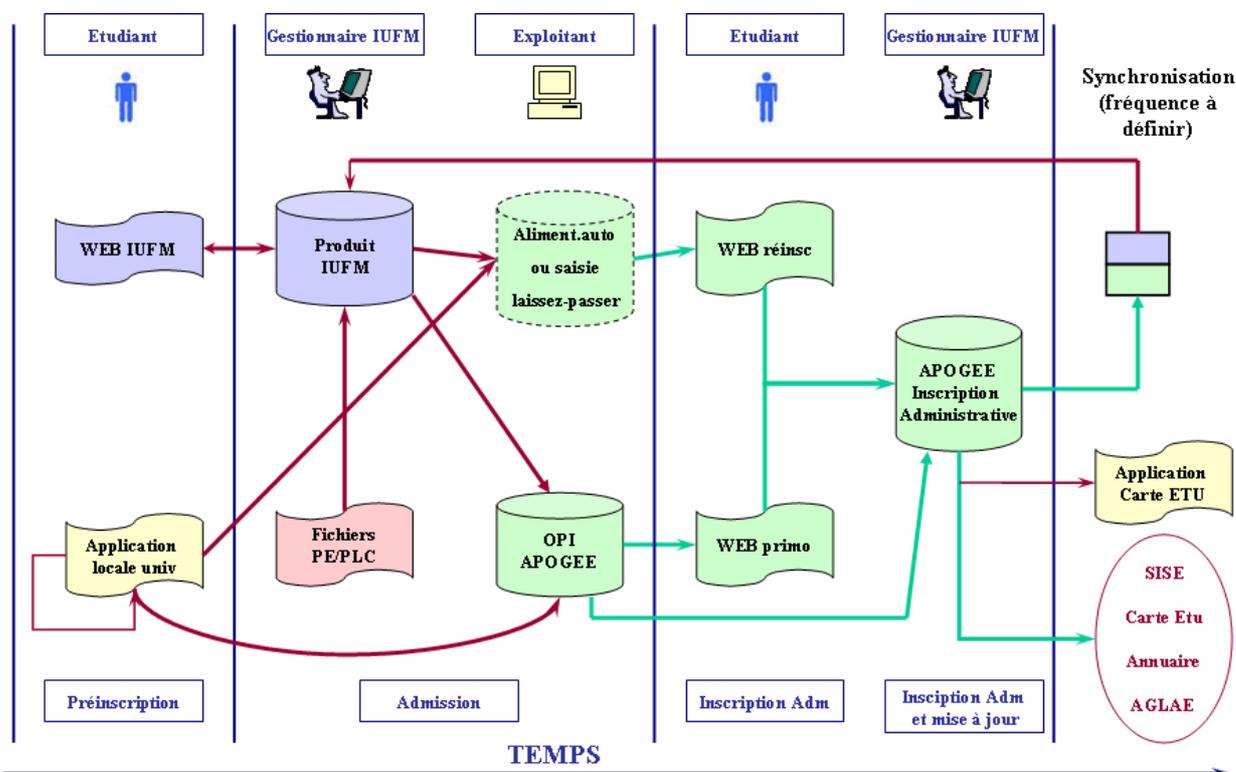
- Actualisation immédiate (synchrone)
- Actualisation différée (pendant la nuit ou autre fréquence).

La liste des informations concernées n'étant pas encore fixée, il est difficile pour l'IUFM de se prononcer. A priori, le principe asynchrone est validé. La fréquence (a minima j+1 et à la demande) est à affiner en fonction des besoins de gestion de chaque IUFM.

5.1.3.2. Exigences « Métier » de l'Université

Pour l'Université, les informations susceptibles d'enrichir les écrans Apogée pour l'IUFM ne doivent pas perturber les étudiants classiques. Si ces informations sont facultatives et peu nombreuses, la solution sera acceptable.

5.1.4. SCHEMA DU SCENARIO VALIDE



5.2. RECENSEMENT DES EVOLUTIONS NECESSAIRES DANS LES DIFFERENTS PRODUITS IUFM ET INTERFACES CONCERNES

5.2.1. ANALYSE COMPARATIVE DES INFORMATIONS D'INSCRIPTION

Suite à l'étude des fichiers recensant les données des différents produits, les informations absentes ou différentes d'Apogée sont présentées en atelier. Les participants doivent se prononcer sur la correspondance possible sur Apogée ainsi que sur le propriétaire de chaque information : Apogée, OPI Apogée, Produit IUFM. Les nomenclatures différentes sont également présentées.

5.2.1.1. Informations absentes ou différentes

- **Identifiant usager** : Numéro d'identification de l'utilisateur dans le produit IUFM. Cet identifiant connu de l'utilisateur peut lui permettre de s'inscrire sur Apogée à distance. Il correspond donc au numéro d'OPI sur Apogée. Actuellement, ce numéro n'est pas stocké dans les tables d'inscription, mais doit pouvoir être transmis par Apogée au Produit IUFM (synchronisation). La solution technique définie en conception détaillée devra s'assurer que cette contrainte est respectée. Les participants de l'atelier sont d'accord avec ce principe.
- **NUMEN** : Ce numéro d'identification est stocké par le produit IUFM, mais n'est pas très utilisé dans la gestion courante. Les participants se prononcent sur l'inutilité de prévoir ce champ dans Apogée.
- **Nom marital** : Certains produits IUFM permettent la saisie de trois noms pour l'utilisateur : le nom patronymique (de naissance), le nom marital et le nom usuel. Apogée ne permet la saisie que du nom patronymique et du nom usuel. Les participants sont d'accord pour respecter le principe d'Apogée. Le nom marital ne sera donc pas ajouté au dossier Apogée.
- **Civilité** : Le produit IUFM permet les civilités suivantes : M. Mme Mlle. Sur Apogée, seules les civilités M. et Mme sont autorisées. Les participants acceptent les deux civilités Apogée.
- **Nombre d'enfant** : Cette information est importante pour les IUFM. Elle est logiquement liée à la situation familiale. Pour éviter la dispersion d'informations de même nature, un champ « nombre d'enfant » sera donc rajouté au dossier Apogée. Cette information sera facultative.
- **Adresse normalisée** : Le produit IUFM permet l'enregistrement d'une adresse normalisée (Nom de voie, complément, numéro, etc...). Apogée ne gère pas encore ce type d'adresse. Les participants acceptent le principe suivant : les adresses du produit IUFM seront dé-normalisées lors de l'interfaçage. Apogée renverra les adresses non normalisées lors de la synchronisation. Les participants IUFM doivent s'assurer que leurs actes de gestion (éditions par exemple) ne sont pas perturbés par cette modification. La correspondance pourrait être la suivante (Apogée = IUFM) :
 - Libellé adresse 1 = Concaténation de (n° de voie) + (bis, ter) + (rue, avenue...) + (nom de voie)
 - Libellé adresse 2 = Complément de la voie
 - Libellé adresse 3 = Lieu-dit
 - Code postal et bureau distributeur = Ok pour les deux produits
- **« Site IUFM »** : Les usagers IUFM peuvent être répartis dans des sites. Ces sites sont immatriculés par le ministère (RNE). Ils sont donc identifiables en composante (sous-composante) Apogée. Selon la procédure Apogée, les usagers IUFM devront être inscrits administrativement directement dans leur site de rattachement. Les modifications de site sont possibles sous forme de modification d'inscription.
- **Université de formation** : Les usagers IUFM sont rattachés à une université pour suivre leur formation. Ce n'est pas toujours l'université d'intégration de l'IUFM. Cette information étant liée à l'inscription à une formation IUFM, elle doit figurer dans Apogée sous forme de deux champs (maximum deux universités différentes de formation). Une liste affinée doit permettre à l'utilisateur de choisir ou non son rattachement selon les cas. Une solution n'impactant pas les formations autres que les IUFM, devra être précisée en conception détaillée.

- **Nombre de candidature** : Cette information concerne essentiellement la préinscription de l'utilisateur IUFM. Elle reste donc la propriété du produit IUFM. Elle ne sera pas intégrée dans Apogée.
- **Boursier** : Le produit IUFM enregistre un boursier sous la forme (Oui/Non). Apogée prévoit la saisie d'un code bourse. Les participants sont d'accord pour déduire l'information du code bourse Apogée.
- **Date d'inscription** : Le produit IUFM enregistre une seule date d'inscription. Apogée possède plusieurs dates d'inscription et de modification. Ces dates pourront être renvoyées au produit IUFM via la synchronisation.
- **Code SISE calculé** : Une spécificité de l'IUFM consiste à calculer automatiquement des codes SISE pour différencier certaines formations publiques ou privées. Apogée fonctionne différemment : Les codes SISE doivent être créés en amont, et l'utilisateur est inscrit sur la formation rattachée au code SISE. L'IUFM devra donc identifier ses codes SISE en amont, dans le cadre du paramétrage du référentiel et inscrire ses usagers dans les formations identifiées publiques ou privées.
- **Note du bac** : Le produit IUFM G2I fait apparaître la note du bac pour gérer la mention. Apogée ne permet pas la saisie de la note mais permet la saisie de la mention obtenue au baccalauréat. L'IUFM devra donc gérer une correspondance (note/mention) à l'entrée dans Apogée (OPI) et au retour dans le produit IUFM (synchronisation)
- **Informations concernant le diplôme d'accès (licence)** : Le produit de l'IUFM de Lyon permet la saisie d'informations sur le bac+3 possédé par l'utilisateur. Sur Apogée, ces informations existent en partie dans les champs « diplôme d'accès » saisissables lors de l'inscription de l'étudiant. Les représentants de l'IUFM de Lyon pensent que ces informations peuvent rester la propriété unique du produit IUFM, et donc ne pas transiter par Apogée.
- **Année d'entrée à l'IUFM** : Le produit G2I identifie l'année d'entrée à l'IUFM., année remontant dans le fichier SISE. Avec l'intégration de l'IUFM dans l'université, l'année de première inscription dans l'établissement sera celle de l'université. Pour l'IUFM, cette information est importante ; elle devra donc être calculée à partir des informations connues sur l'utilisateur, ou être conservée via la préinscription.
- **Informations stagiaire** : Plusieurs informations rattachées au stagiaire sont nécessaires à la gestion de l'IUFM. Les participants s'accordent sur le fait que l'IUFM reste seul propriétaire de ces informations. Apogée ne les prendra donc pas en compte. Il s'agit entre autres des informations suivantes :
 - Note dans le barème
 - Code discipline EPP
 - Code concours obtenu
 - Code stage
 - Code grade
 - Code profession
 - Département d'exercice
 - Code académie d'origine

- Code académie d'affectation
- Discipline complémentaire

NB : Certaines informations nécessaires aux IUFM et n'apparaissant pas actuellement dans Apogée pourront être indiquées dans le libellé de la formation (par exemple : « enseignement privé »).

5.2.1.2. *Nomenclatures différentes*

Certaines nomenclatures, telles que la situation militaire, la situation de famille, ou le statut, sont différentes sur les deux produits. Apogée ayant des tables ouvertes, il sera possible, en accord avec l'université, d'enrichir ces tables, sinon, une table de correspondance devra être gérée par l'IUFM.

Concernant plus spécifiquement la nomenclature « statut », il apparaît que celle-ci serait la plus pertinente pour identifier clairement les différents types de population des usagers IUFM : Etudiants IUFM, Stagiaires IUFM, etc...).

5.2.2. ANALYSE COMPARATIVE DES INFORMATIONS DE PREINSCRIPTION

Apogée fournit une interface OPI (Opérations Préalables à l'Inscription) permettant de recueillir le maximum d'informations connues lors de la phase de préinscription (hors Apogée). Ces informations sont ensuite récupérées pour l'inscription définitive, allégeant ainsi la saisie.

Lors des ateliers, les informations propres aux préinscriptions n'ont pas pu être étudiées et comparées. Pour les IUFM, elles ne sont pas nettement distinctes des informations d'inscription. Sur Apogée au contraire, les informations d'OPI sont chargées dans une table, puis sont rapatriées au moment de l'inscription.

L'IUFM devra donc définir la liste des informations existantes en préinscription et permettant d'alimenter l'OPI Apogée.

NB : Les informations OPI sont facultatives (sauf le N° OPI, le nom, le prénom et la date de naissance). Seules les informations présentes dans le fichier sont récupérées dans Apogée. Les champs obligatoires d'Apogée devront être complétés obligatoirement lors de la validation de l'inscription administrative.

5.2.3. ANALYSE COMPARATIVE DES FICHIERS SISE

Actuellement, deux formats d'enquête SISE-Universités et SISE-IUFM sont demandés pour la remontée SISE d'inscription. Le calcul d'Identifiant National Etudiant est propre à chaque établissement.

A partir de 2008 (remontée janvier 2009), un seul fichier d'enquête sera remonté. Le calcul de l'INE devra être celui de l'université.

Après examen des variables, il s'avère que les dessins d'enregistrement sont presque identiques. Certaines informations remontent à blanc à l'université et pas à l'IUFM, et vice-versa. Selon le dessin d'enregistrement de la prochaine remontée, les évolutions nécessaires seront automatiquement répercutées. Il est toutefois possible d'identifier, dès maintenant, quelques évolutions nécessaires :

- INSPR : Inscription première pour les IUFM en cas de double cursus au sein de l'établissement. Cette évolution devra être prise en compte par Apogée.
- DISPENSE : Une nouvelle table, propre aux IUFM, devra être créée. Elle s'ajoute à la table des régimes de l'Université non adaptables pour l'IUFM (concepts différents).

- DIPLOM : Le code SISE identifiant le diplôme peut être alphanumérique pour les IUFM. Il est uniquement numérique actuellement pour l'Université. Une évolution devra permettre la saisie de caractère alphanumérique.

5.2.4. IDENTIFICATION DE L'USAGER IUFM DANS APOGEE ET EN SORTIE D'APOGEE (SYNCHRONISATION)

Un usager IUFM pourra être identifié de différentes manières au sein d'APOGEE :

- N° Etudiant Apogée
- N° OPI (N° usager)
- Statut (étudiant IUFM, stagiaire IUFM, etc...)
- Composante (IUFM)
- Sous-composante (Site IUFM)
- Centre de Gestion (IUFM selon les organisations)
- Diplôme/Etape (code de formation IUFM).

Selon si cet usager est connu ou non de l'université, la procédure d'inscription sur Apogée sera différente et les informations en sortie pourront varier.

NB : Si l'utilisateur est connu mais que le N° Etudiant est erroné ou manquant, en mode création, Apogée contrôle et signale l'existence d'un étudiant avec même nom, prénom et date de naissance ou avec INE identique. Il est alors possible de rechercher l'utilisateur existant dans la base Apogée avec plusieurs critères (nom, prénom, Date naissance, INE, etc...).

5.2.4.1. Cas du nouvel usager IUFM

Un nouvel usager au sens université (jamais inscrit auparavant dans l'université d'intégration de l'IUFM) suivra la procédure suivante :

- Préinscription dans le produit IUFM
- Attribution d'un n° Usager (N° OPI Apogée)
- Inscription (à distance ou en présentiel) dans Apogée à partir du N° OPI (à distance ou en présentiel)
- Renvoi du N° OPI et du N° Etudiant par Apogée dans l'interface de synchronisation

Si ce nouvel usager est ancien IUFM (années transitoires), il suivra la même procédure.

5.2.4.2. Cas de l'utilisateur IUFM connu par l'université

Un usager connu de l'université (déjà inscrit auparavant) devra suivre une procédure différente, qu'il soit nouveau ou ancien IUFM, pour éviter la création de doublons dans la base de l'université.

- Préinscription dans le produit IUFM
- Inscription (à distance ou en présentiel) dans Apogée à partir du n° Etudiant Apogée
- Renvoi du N° Etudiant par Apogée dans l'interface de synchronisation

Il est donc primordial de repérer les usagers connus dès la procédure de préinscription, afin d'enregistrer leur numéro d'étudiant dans le produit IUFM avant l'inscription Apogée. Les participants de l'atelier souhaitent qu'Apogée fournisse une « prise » permettant de répondre à la question « cet usager est-il connu dans Apogée ? ». L'AMUE effectuera une étude technique pour la prochaine phase de conception.

NB : Il est également possible d'utiliser l'interface OPI pour les usagers connus par l'université. Dans ce cas, lors de l'inscription administrative, le gestionnaire peut utiliser une procédure de réinscription avec récupération des données OPI. Celles-ci sont comparées et mises à jour par validation du gestionnaire. Dans le cas d'une réinscription à distance avec laissez-passer, l'utilisateur doit lui-même modifier les informations erronées dans le dossier Apogée.

5.2.5. RECAPITULATIF DES PREMIERES EVOLUTIONS A LA CHARGE DE L'AMUE

5.2.5.1. Evolutions APOGEE

Les évolutions et contraintes nécessaires concernant APOGEE au sens large (application classique + 2 applications Web) sont :

- Ajout du « nombre d'enfants »
- Ajout de deux informations « Université de formation » et d'une liste de valeurs gérée en fonction de la formation IUFM

Compte-tenu du manque de connaissances des besoins du produit IUFM Préinscription, la seule information connue susceptible d'enrichir le fichier OPI est :

- Ajout du « nombre d'enfants »

5.2.5.2. Evolutions APOGEE pour SISE

Cette liste est susceptible d'être modifiée à la demande de SISE. Actuellement, les évolutions nécessaires sont les suivantes :

- Modification du calcul de l'étape première
- Création de la table des dispenses (DISPENSE)
- Modification permettant la prise en compte de la variable DIPLOM des IUFM (alphanumérique)
- Mise à blanc de certains champs en fonction du diplôme IUFM ou non
- Modification du fichier SISE et de l'extraction.

5.2.5.3. Nouvelles interfaces

- Mise à disposition d'une interface « laissez-passer »
- Mise à disposition d'une prise synchrone « usager connu » permettant de repérer les usagers déjà existants dans Apogée
- Mise à disposition d'une interface de synchronisation permettant de fournir les usagers IUFM inscrits et modifiés dans Apogée. Celle-ci doit s'assurer de la transmission du n° d'OPI lors de la synchronisation (nouveaux usagers).

5.2.6. RECAPITULATIF DES PREMIERES EVOLUTIONS A LA CHARGE DE L'IUFM

5.2.6.1. Evolutions produit IUFM

Certaines évolutions et contraintes sont identifiées, mais selon chaque produit, elles peuvent être complétées.

- Ajout du n° d'étudiant APOGEE
- Si nécessaire (selon le produit IUFM), ajout d'une information, autre que le n° étudiant, indiquant que l'utilisateur est inscrit pour la nouvelle année sur Apogée (retour de la synchronisation en création)
- Ajout d'alertes (graphiques par exemple) indiquant les informations propriétaires d'Apogée en mises à jour.

5.2.6.2. Nouvelles interfaces

- Alimentation de l'OPI
- Alimentation des laissez-passer selon les besoins
- Synchronisation (mise en cohérence du produit IUFM à partir des inscriptions Apogée).

6. CONCLUSION DES ATELIERS

6.1. ENJEUX ET OBJECTIFS ATTEINTS

A l'issue des deux ateliers, les participants se sont prononcés sur le respect des enjeux et des objectifs.

Les enjeux sont atteints bien que l'acte d'inscription unique concernant les stagiaires soit décalé dans le temps. En effet, les stagiaires transitent obligatoirement par le produit IUFM avant d'être déversé dans l'OPI Apogée. Le choix de cette procédure est dû au fait qu'à la réception des fichiers académiques et nationaux, toutes les informations nécessaires à l'inscription et à la gestion ne peuvent pas disponibles immédiatement dans Apogée.

S'agissant des objectifs de l'étude des besoins, la vérification de la faisabilité métier, fonctionnelle et technique du dispositif n'a pu être contrôlée intégralement. Elle devra faire l'objet d'approfondissements de la part des différents acteurs (IUFM/Université, AMUE).

Des études complémentaires sont donc à prévoir :

- L'identification des informations de préinscription à déverser dans OPI (par l'IUFM)
- L'étude technique sur la synchronisation (par les deux parties IUFM et AMUE)
- L'étude technique sur le traitement d'identification d'un usager connu (AMUE).

6.2. RAPPEL DE L'OBJECTIF FINAL, DU CALENDRIER ET DES RISQUES DU PROJET

Ce dispositif doit être opérationnel avant la prochaine campagne d'inscription. L'AMUE et les établissements doivent donc s'aligner sur le calendrier suivant :

- Cahier des charges partagé et validé en Septembre 2007
- Conceptions générales/détaillées et Etudes techniques en Octobre/Novembre 2007
- Réalisation par le prestataire de Décembre 2007 à Février 2008
- Recette par l'AMUE et les établissements en Mars Avril 2008
- Déploiement en Mai 2008.

Les risques suivant du projet sont identifiés :

- Faisabilité complète et effective du dispositif
- Conception et réalisation des interfaces par les établissements (mutualisation des compétences outils IUFM)
- Recette complexe des interfaces : participation impérative des établissements en VSR (multi-outils)
- Version technologique Apogée 10 GAS en parallèle
- Délais tendus.

Les risques métiers suivants sont identifiés :

- Formation, procédures indispensables pour les IUFM

La réussite du projet est conditionnée à un travail en partenariat étroit sur toutes les phases du projet et à l'identification de référents experts par outil IUFM.

7. ACTIONS A ENTREPRENDRE

Référence	Actions/Objectifs	Responsable	Date prévue
001	Envoyer le compte rendu des ateliers IUFM.	AMUE	Semaine 30
002	Faire des remarques et/ou commentaires sur le compte rendu des ateliers.	Tous les participants	Avant fin semaine 36
003	Identifier les informations de préinscription à déverser dans OPI	Référent IUFM	Avant fin semaine 37
004	Etude technique de la synchronisation (2 parties)	Référent IUFM et AMUE	Avant fin semaine 37
005	Etude technique de la prise « usager connu de l'établissement »	AMUE	Avant fin semaine 37
006	Organiser la phase de conception et planifier les ateliers d'octobre	AMUE	Avant fin semaine 37

Référence	Actions/Objectifs	Responsable	Date prévue
007	Fournir un descriptif succinct de la technologie de l'outil IUFM (oracle, ...) pour étude des contraintes techniques des interfaces	Référent IUFM	Avant fin semaine 37
008	Faire un bilan synthétique des inscriptions 2007/2008 effectuées sur Apogée par les IUFM de Reims et Limoges	AMUE, Reims et Limoges	Avant fin semaine 39

8. ANNEXES

Sont annexés au présent compte-rendu :

- Structure des fichiers OPI et Voeux OPI
- Structure de la table des laissez-passer
- Ecrans Apogée
- Fichier Excel des informations Apogée (inscriptions + OPI)
- Présentation du séminaire du 22 juin
- Présentation du séminaire du 12 juillet.